

Liège, le 16/11/2023

AGENCE IMMO : ACCORD IMMO

GESTIONNAIRE DOSSIER : FAGNOUL Michel

Mail : michel@accordimmo.be

V/réf. : Votre mail du 09/11/2023

Concerne : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS EN CAS DE VENTE AVANT COMPROMIS

Résidence	N° entreprise	N° de compte copropriété	Quotités générales	Exercice comptable
A.C.R BEAULIEU Rue Grétry, 7 4020 Liège	0850.627.543	BE60 3400 9326 8770	10.000 Qu.	01/02 - 31/01

N° PEB : 20160325006819

Objet : Vente GEELKENS APP N° 09 – 819 qu. soit un total de 819 qu. sur 10.000 qu.

Madame, Monsieur,

Au nom et pour compte des copropriétaires, nous avons l'honneur de vous envoyer les renseignements que vous avez demandés conformément à l'article 3.94 §1 du code civil.

1. Etat des appels de fonds :

- Fonds de trésorerie : 11.250,00 € s/ (10.000 qu.) → **Q-P de 921,38 €**
L'acheteur doit s'acquitter de cette somme en la remboursant directement au vendeur. Ce dernier ne pouvant plus exiger le remboursement par la copropriété.
- Fonds de roulement : Budget annuel de 45.000,00 € sur quotités par versements mensuels → **Q-P de 307,12 € par mois**
- Fonds de réserve à ce jour : 9.612,24 € s/ (10.000 qu.) → **Q-P de 787,24 €**
Budget annuel de 5.000,00 € (Appelés en 2x – 2.500,00 € au 01/10/2023 et 2.500,00 € au 01/02/2024) → **Q-P de 204,75 € par appel**

2. Procédure(s) judiciaire(s) en cours :

- a. ACR BEA / Lot 00 – Dossier en récupération de créances – Solde dû en principal à ce jour : 1106,23 € (hors frais de justice)
- b. ACR BEA / Lot B01 + Lot D01 + Lot C01 – Modification de l'affectation des lots

3. **Documents comptables et administratifs (dernier bilan approuvé, 2 derniers décomptes de charges et les P.V. des 3 dernières années).**
 - En annexe.
4. **Travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure effectués dans les parties communes :** Le D.I.U. est consultable chez le syndic et ce sur simple demande.
5. **Divers :** Citerne à mazout de +3.000 L (Attestation en annexe)
6. **Solde à ce jour du compte de la partie venderesse :**
 - Arriérés charges : **0,00 €**
 - 163,62 € TTC pour la présente (facture en annexe)

Soit un total de 163,62 € à retenir et à verser sur le compte de la copropriété ci-dessus.

Il s'agit du solde actuel des vendeurs. **Nous vous saurions gré de ne pas omettre de nous interroger juste avant la passation de l'acte authentique pour connaître le solde du compte**, le cas échéant le retenir à l'acte et le **verser au compte de la copropriété au n° BE60 3400 9326 8770.**

Un décompte au 31/01/2024 sera établi et transmis aux vendeurs courant avril 2024.

Enfin, conformément aux recommandations de l'IPI, et à nos conditions générales, la charge pour l'établissement du présent document se monte à 163,62 € TTC. Cette somme sera imputée dans le décompte final de la partie venderesse vis-à-vis de l'association des copropriétaires conformément au règlement de copropriété qui précise que tout propriétaire qui augmente les charges communes par son fait ou pour son usage personnel est tenu d'en supporter seul la charge.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations distinguées.

P/o B.E. WOLF
M. HAUBURSIN

Annexe (s): transmises par mail

GDPR - Transmission des données à des intervenants dans un dossier

Les données personnelles transmises ont été collectées et sont conservées par nos soins dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données. L'accomplissement de ces formalités par le syndic ne dispense par le réceptionnaire d'assurer, à son tour, à l'entière décharge de BE WOLF et sans que sa responsabilité ne puisse être mise en cause à ce titre, le respect des obligations liées au Règlement.